

Municipalité des Coteaux

65, route 338
Les Coteaux (Québec)
J7X 1A2

Tél. : (450) 267-3531 ■ Téléc. : (450) 267-3532
Courriel : municipalitedescoteaux@videotron.ca

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 223

1. Lors d'une séance tenue le 15 mai 2017, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 223 intitulé :

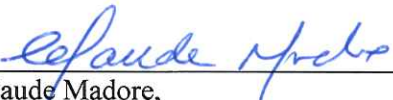
Règlement décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements pour le service de voirie

2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux.
3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	Le 18 avril 2017
Adoption du règlement :	Le 15 mai 2017
Avis public tenue du registre :	Le 16 mai 2017
Approbation du MAMOT	Le 18 juillet 2017
Avis public :	Le 19 juillet 2017

4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 19^e jour du mois de juillet deux mille dix-sept.

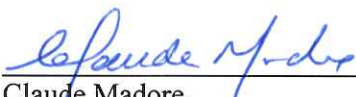


Claude Madore,
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Claude Madore, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 13 h 00 et 14 h 00, le 19^e jour du mois de juillet 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19^e jour du mois de juillet deux mille dix-sept.



Claude Madore,
Secrétaire-trésorier et directeur général



Les Coteaux